



Le gouvernement de Robert Bourassa et la culture, 1970-1976 (2^e partie)

Le Livre vert de Jean-Paul L'Allier

Robert Bourassa's Government and Culture, 1970-1976. Part 2 The Livre vert (Green Book) by Jean-Paul L'Allier

Fernand Harvey

Number 74, 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1077580ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1077580ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Harvey, F. (2020). Le gouvernement de Robert Bourassa et la culture, 1970-1976 (2^e partie) : le Livre vert de Jean-Paul L'Allier. *Les Cahiers des Dix*, (74), 249–274. <https://doi.org/10.7202/1077580ar>

Article abstract

The *Livre vert* (Green Paper) on Culture was drafted by Minister Jean-Paul L'Allier during the year preceding the general elections of November 15, 1976. The document consists of three parts. The first brings together previous texts from the political and cultural circles that legitimize the approach of the Green Paper. The second diagnoses the state of fifteen cultural sectors in connection with the action of the Department. As for the third part, it appears as a problem-solving approach by proposing a structural reorganization of the Department of Cultural Affairs and the organizations attached to it. Among the recommendations, L'Allier proposes to grant administrative autonomy to major public cultural institutions. True to the spirit of the 1970s, the Green Paper bears witness to an interventionist state in the cultural field.

Le gouvernement de Robert Bourassa et la culture, 1970-1976

(2^e partie) : Le Livre vert de Jean-Paul L'Allier

FERNAND HARVEY

Jean-Paul L'Allier, devenu ministre des Affaires culturelles en août 1975, publie son Livre vert en mai de l'année suivante, à peine six mois avant les élections générales qui allaient porter au pouvoir le Parti québécois de René Lévesque¹. Ce livre est défini comme un document de travail pour susciter la réflexion, et on peut aujourd'hui s'interroger sur l'accueil que lui aurait fait le conseil des ministres, advenant la réélection du gouvernement de Robert Bourassa. Son orientation nettement nationaliste n'avait, en effet, rien pour plaire à l'aile fédéraliste du parti libéral du Québec. Quoi qu'il en soit, l'analyse de ce projet de politique culturelle globale pour le Québec – le premier à être jamais rendu

1. QUÉBEC, *Pour l'évolution de la politique culturelle. Document de travail* [Livre vert de Jean-Paul L'allier], mai 1976, 258 p. Pour éviter la multiplication des notes infra-paginales, les références concernant ce document seront placées entre parenthèses dans le texte au fil de l'analyse.

public – demeure d’un grand intérêt dans la mesure où celui-ci apparaît comme un révélateur de l’état d’esprit qui prévalait à l’époque et des solutions qu’on envisageait pour les années à venir.

Ce document, rédigé dans l’urgence d’une échéance électorale rapprochée, comprend trois parties. La première regroupe divers textes antérieurs, issus du milieu politique et du milieu culturel, qui permettent de légitimer la démarche du Livre vert. La seconde pose un diagnostic sur l’état d’une quinzaine de secteurs culturels en lien avec l’action du ministère. Quant à la troisième partie, elle s’affiche en mode solution en proposant une réorganisation structurelle du ministère des Affaires culturelles et des organismes qui lui sont rattachés ; au surplus, elle en propose de nouveaux.

Le Livre vert dans les coulisses du pouvoir

Dans ses mémoires posthumes, Jean-Paul L’Allier raconte son arrivée au ministère des Affaires culturelles le 5 août 1975, après que le premier ministre Bourassa ait interverti les rôles entre lui et son collègue Denis Hardy qui passait, de son côté, des Affaires culturelles aux Communications. Bien qu’il considère cette nouvelle affectation comme une promotion, L’Allier ne se fait pas d’illusion quant à l’importance réelle de ce petit ministère au sein de l’appareil gouvernemental, car malgré les beaux discours sur l’importance de la langue et de la culture québécoise, les ressources ne suivent pas. Selon lui : « Au sein du parti Libéral, très peu de ministres et encore moins les militants trouvaient ce ministère stratégiquement important² ».

Dès son arrivée au ministère, il convoque les fonctionnaires responsables des directions générales et des services pour connaître

2. Jean-Paul L’ALLIER, avec la collaboration avec de Gilles GALLICHAN, *Le Relais. Mémoires inachevés*, Québec, Septentrion, 2019, p. 186.

le plan d'action dans leur secteur d'activités. Devant le peu de progrès des différents dossiers par manque de ressources, il décide alors de prendre l'initiative de changer la perception négative du ministère. Il s'entoure d'une petite équipe de collaborateurs qu'il a recrutée : Gérard Barbin, le nouveau sous-ministre qui remplace Guy Frégault, Claude Trudel et Pierre Boucher, ses deux sous-ministres adjoints, Claude Fortin, son chef de cabinet, et Claude Bédard, son directeur des communications. Cette garde rapprochée lui servira de comité de lecture puisque L'Allier prend la décision d'écrire lui-même le Livre vert : « Je me suis fait un plan de travail et j'ai passé trois mois à dicter à plein temps³ ».

La démarche de L'Allier ne consistait pas à nier le passé, mais plutôt à le rappeler « sans avoir à recommencer », une attitude confirmée par deux de ses proches collaborateurs⁴. Cette approche se reflète dans le titre du Livre vert, *Pour l'évolution de la politique culturelle*. Qui plus est, la page couverture – d'une facture inusitée pour un document gouvernemental –, se présente sous la forme d'une bande de pellicule filmée qui rappelle les grandes étapes de l'histoire du Québec depuis ses origines jusqu'à la nouvelle culture des années 1970, avec un clin d'œil à la guerre de la câblodistribution qui oppose Québec et Ottawa.

L'objectif du Livre vert, rappelle L'Allier, était « de constituer la base d'une consultation dans tout le Québec en vue de l'élaboration d'un Livre blanc sur la culture » qui deviendrait la

3. *Ibid.*, p. 191.

4. *Ibid.*, p. 190. Entrevue téléphonique avec Pierre Boucher, ancien directeur général de l'administration au ministère des Affaires culturelles, 27 avril 2020; entrevue téléphonique avec Claude Bédard, ancien attaché de presse de Jean-Paul L'Allier, 30 avril 2020.

position officielle du gouvernement libéral⁵. Il s’était entretenu à quelques reprises avec le premier ministre Robert Bourassa à ce sujet : « Le dossier l’intéressait peu, écrit-il, et il me disait toujours de continuer⁶. » Selon deux des collaborateurs de L’Allier, Bourassa avait en effet beaucoup d’estime et d’affection pour son ministre et il le laissait libre d’aller de l’avant dans ses dossiers aux Communications, puis aux Affaires culturelles, mais il devait aussi tenir compte de son caucus majoritairement fédéraliste pour qui L’Allier était un élément étranger greffé au Parti libéral⁷.



Page couverture du Livre vert de Jean-Paul L'Allier réalisée par le graphiste Claude Gaudreau.

5. Au Québec, dans la pratique parlementaire depuis les années 1960, un livre blanc indique clairement les intentions du gouvernement et les mesures qu’il entend prendre dans un champ d’intervention. Par contre, un livre vert est employé lorsqu’aucune position n’est privilégiée ou défendue par le gouvernement. Sur un problème donné, l’exécutif souhaite plutôt lancer la discussion afin qu’une position puisse émerger. Le livre vert est essentiellement un outil de consultation ou un document de travail. Voir Assemblée nationale du Québec, *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, article « Livre blanc et livre vert ». <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/livre-blanc-et-livre-vert.html>.
6. J.-P. L’ALLIER, *Le Relais. Mémoires inachevés*, op. cit., p. 192.
7. Entrevues avec Pierre Boucher, 17 avril 2020, et avec Claude Bédard, 30 avril 2020.

En mai 1976, L'Allier présente son Livre vert au conseil des ministres : « On m'écoula poliment, écrit-il, peu de commentaires furent faits, d'autant plus que j'insistais sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un Livre blanc qui engageait le gouvernement. » Rendu public le lendemain devant la Tribune de la presse, le Livre vert a, par ailleurs, reçu un accueil enthousiaste dans les médias et au sein du milieu culturel où il suscitait beaucoup d'espoirs⁸.

La démarche du Livre vert : ses références

Puisque le Livre vert veut s'inscrire dans l'évolution de la politique culturelle du Québec, il importe d'en rappeler la démarche. La première partie du document s'appuie sur des déclarations politiques du premier ministre Jean Lesage, du premier titulaire du ministère des Affaires culturelles, Georges-Émile Lapalme, et du ministre Denis Hardy. Le Livre blanc de Pierre Laporte, jamais rendu public jusque-là, y est reproduit avec ses soixante recommandations. La table des matières du rapport de la Commission Rioux sur l'enseignement des arts (1965) vient s'y ajouter, de même que la deuxième partie du rapport du Tribunal de la culture, également présidé par Marcel Rioux. Et, signe supplémentaire que le ministre L'Allier accorde du crédit aux intellectuels, on peut également y lire le plaidoyer de l'écrivain et cinéaste Jacques Godbout en faveur de la création d'un véritable ministère des Affaires culturelles, paru dans la revue *Liberté* en 1967. Enfin, le tableau ne serait pas complet sans les deux textes de l'historien et ancien sous-ministre Guy Frégault,

8. J.-P. L'ALLIER & ASSOCIÉS INC., *Livre vert sur la culture*. Revue de presse, mai-juin 1976, 97 p. (Document fourni à l'auteur par Jocelyn Saint-Pierre.)

à qui L'Allier vouait une estime « inconditionnelle » comme à Georges-Émile Lapalme, du reste⁹.

La plupart des textes de cette première partie sont déjà bien connus, à l'exception des deux textes de Frégault qui méritent qu'on s'y arrête. Le premier, un bref document interne daté d'avril 1974, a sans doute été rédigé pour une intervention en Chambre du ministre Hardy¹⁰. Frégault reconnaît que la conception des politiques culturelles a beaucoup évolué depuis une génération et qu'elle s'est considérablement élargie. Il est fort critique à l'égard du *mécénat d'État* « qui emporte l'adhésion bien naturelle de ceux qui en profitent [mais qui] n'est plus et ne peut plus être l'essentielle préoccupation des services publics chargés d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de la culture. » (p. 53) Dans sa vision des choses, la conception prédominante de la culture se situe dans *la qualité de vie*, une valeur fondamentale menacée par l'envahissante production et consommation de masse. Il se trouve que les forces en cause « procèdent d'un milieu qui ne s'identifie pas à celui de la communauté québécoise ». Sans les nommer, il fait ici référence aux industries culturelles américaines. Le problème fondamental pour le Québec comme pour toute autre société, ajoute-t-il, est un problème d'identité : « identité des personnes, mais également identité des peuples », laquelle « ne peut être assumée que par ce même peuple ». En cela, Frégault rejoint la position du Tribunal de la culture. Il s'en prend également aux politiques culturelles du gouvernement fédéral qui entrent en conflit avec les priorités du Québec au nom de l'unité canadienne. Le modèle anglo-saxon à la base de ces politiques mises en œuvre par le Conseil des arts du Canada adopterait « à l'égard des arts et des artistes l'attitude

9. En tout respect pour Guy Frégault qu'il considérait comme un grand intellectuel, Jean-Paul L'Allier lui avait demandé de quitter son poste de sous-ministre en septembre 1975. Il sera remplacé par Gérard Barbin qui avait travaillé avec lui à l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

10. Voir QUÉBEC. *Débats de l'Assemblée nationale*, 4 avril 1974, p. 378-382. Reproduction intégrale du discours de Denis Hardy.

d'un mécène généreux et tolérant » pour « éteindre les foyers de contestation. » (p. 54)

Dans son second texte rédigé en guise de bilan (1975), Frégault reconnaît que le ministère des Affaires culturelles a déçu le milieu culturel qui s'est employé à le critiquer vertement. Il s'empresse toutefois d'ajouter que son action « ne s'est révélée ni meilleure ni pire que celle d'administrations analogues ». Quant à l'avenir, l'ancien sous-ministre opte pour une approche liée au *développement culturel*, inspirée de l'UNESCO (1970) et d'Augustin Girard, un haut fonctionnaire français rapporteur à la Commission des affaires culturelles du VI^e Plan (1971). Dans cette perspective, le développement culturel ne serait plus un luxe dont on pourrait se passer, mais un élément essentiel du développement général d'une société. (p. 57-58)

La vision culturelle de Frégault a influencé certaines des grandes orientations qui fondent le Livre vert de L'Allier bien que celui-ci se soit senti obligé d'y apporter quelques nuances : « Le bilan tracé par Guy Frégault est, du point de vue du ministère, exact, écrit-il. Il comporte des réflexions et des analyses qui ne sont évidemment pas celles de ce qu'il est convenu d'appeler le *milieu culturel québécois*. » (p. 62)

Le diagnostic général sur le ministère et les solutions proposées

Dans un article précédent des *Cahiers des Dix* consacré à la notion de « souveraineté culturelle » de Robert Bourassa, nous avons rappelé ces critiques qui fusaient de toutes parts à l'égard du ministère des Affaires culturelles¹¹. Dans le Livre vert, ces

11. Fernand HARVEY, « Le gouvernement de Robert Bourassa et la culture, 1970-1976. 1^{ère} partie : La souveraineté culturelle » *Les Cahiers des Dix*, 72 (2018), p. 291-326.

critiques ne sont pas esquivées, bien au contraire. L'auteur y reconnaît d'emblée que les interventions multiples et insuffisantes du ministère visaient à répondre à des situations urgentes ou à céder aux pressions de certains groupes ou organismes ; le tout, sans politique culturelle d'ensemble. Il consent à dire que le ministère des Affaires culturelles aurait eu tendance à se replier sur lui-même, renonçant ainsi à s'imposer comme « la conscience culturelle de l'État » auprès des autres ministères et organismes publics. En outre, il n'aurait jamais su établir une communication positive avec les différents milieux de création, de production et de diffusion de la culture. Seules les réalisations dans le secteur du développement culturel régional et dans celui du patrimoine pourraient être considérées favorablement, sans pour autant avoir été rattachées à un cadre politique cohérent. (p. 95)

De toute évidence, selon le Livre vert, le ministère des Affaires culturelles doit revoir ses priorités et procéder à une refonte en profondeur de ses structures organisationnelles : « Sans omettre l'impératif de conservation, il faut résolument mettre l'accent sur l'animation, la diffusion et l'accessibilité culturelles ». Il importe également que le ministère soit un instrument « d'intervention » auprès des autres ministères pour y promouvoir la dimension culturelle de l'action de l'État. (p. 97) Par ailleurs, reprenant implicitement à son compte les arguments du sous-ministre Guy Frégault et ceux du Tribunal de la culture, le Livre vert réaffirme que la politique culturelle du gouvernement fédéral, dont l'objectif est de créer une *culture canadienne*, exerce une forme de concurrence. Dans ce contexte, « la culture québécoise ne peut exister comme un tout autonome. » (p. 99)

La refonte des structures du ministère des Affaires culturelles proposée par le Livre vert s'inscrit dans une volonté de délestage de ses fonctions de gestion des programmes et de prise de décision au profit de nouveaux organismes sectoriels chapeautés par un

Conseil de la culture du Québec dont il sera question plus loin. On créerait ainsi une Régie du patrimoine, une Commission de la Bibliothèque et des Archives nationales et une Commission des musées du Québec, lesquelles viendraient s'ajouter à la Régie du Grand Théâtre de Québec et à la Régie de la Place-des-Arts existantes. (p. 199-205)

Cette proposition de réorganisation interne du ministère est assez complexe : toutes les activités seraient regroupées autour de quatre directions générales, planification, administration, arts et lettres et enfin patrimoine. S'y rattacherait un certain nombre de directions sectorielles telles musique et art dramatique, arts visuels, arts d'interprétation, imprimés, communications, relations interministérielles, etc. Tout semble indiquer que le ministère se réserverait les fonctions générales liées à l'élaboration des politiques culturelles, à leur évaluation ainsi qu'à la planification des programmes. Il garderait également le contrôle de l'offre de services-conseils, la constitution d'inventaires, les relations avec les autres ministères et avec les divers organismes publics autonomes mis sur pied. (p. 194-198)

Le Conseil de la culture du Québec et les conseils régionaux de la culture

Pour justifier la création du Conseil de la culture du Québec, conçu comme un organisme autonome par rapport au ministère des Affaires culturelles, Jean-Paul L'Allier s'appuie dans son Livre vert sur deux principes préalables. Tout d'abord, l'action de l'État en matière de culture ne peut se limiter à aider les arts : dans la mesure où une politique culturelle a pour but de favoriser l'expression culturelle d'une collectivité, il faut « qu'elle soit nationaliste ». Enfin, second principe, il importe de respecter la

nécessaire liberté des créateurs tout en garantissant « aux citoyens l'accès aux productions culturelles auxquelles ils s'identifient le mieux ». Une telle politique implique donc un lien permanent entre, d'une part, les artistes, les créateurs et les diffuseurs et, d'autre part, les citoyens, individuellement ou en groupe. Or, d'observer le rédacteur du Livre vert, la situation actuelle n'est pas sans ambiguïté du fait que « la conception des politiques culturelles, le choix des priorités et des orientations ont été faits par les mêmes hommes et les mêmes structures qui devaient ensuite en assumer la gestion et l'administration. » (p. 207)

C'est dans le but de lever cette ambiguïté qu'il souhaite confier au futur Conseil de la culture du Québec le rôle d'administrer les ressources disponibles et de les mettre à l'abri de toute ingérence politique. Composé de 21 membres, incluant un président, ce Conseil aurait un pouvoir décisionnel pour l'attribution d'une enveloppe budgétaire qui lui serait propre ; par ailleurs, son mandat serait élargi. Il devrait contribuer à l'accessibilité de la culture québécoise, promouvoir les arts et les lettres et encourager la création artistique. Il devrait aussi contribuer à la conservation du patrimoine, veiller à la création d'un meilleur environnement culturel au Québec, favoriser l'intégration des Néo-Québécois à la culture québécoise, favoriser la participation de la population au processus culturel et, finalement, conseiller le ministre. (p. 208)

Le Livre vert prévoit également la création de conseils régionaux de la culture dans les diverses régions administratives du Québec. Consultatifs auprès du ministre et du Conseil de la culture du Québec, ces conseils regrouperaient les intérêts et les volontés de leur région dans le domaine de la culture, dans le but d'« être représentatifs de l'ensemble de la population et

n'être pas majoritairement composés de spécialistes de disciplines culturelles¹². » (p. 211)

Des diagnostics culturels sectoriels ou transversaux

Après avoir établi un diagnostic général sur le ministère des Affaires culturelles, L'Allier procède dans son Livre vert à une série de diagnostics sectoriels ou transversaux. Il revoit, un à un, chaque élément de la politique, et il en dresse les forces et les faiblesses pour ensuite établir ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui une approche stratégique en résolution de problème.

Les relations culturelles avec l'extérieur

Pour l'auteur du Livre vert, le ministère des Affaires culturelles n'est manifestement pas satisfait du niveau de collaboration qu'il a obtenue du ministère des Affaires intergouvernementales depuis que ce dernier est devenu le seul responsable des relations du Québec avec le Canada et l'étranger. Il devrait donc à l'avenir, à titre de gestionnaire de la politique culturelle du ministère, faire davantage qu'il ne le fait maintenant pour « servir nos besoins en cette matière ». Dans cette optique, les échanges culturels avec la France devraient continuer d'être priorisés pour correspondre davantage aux besoins des deux sociétés, plus particulièrement en ce qui concerne les industries culturelles et le patrimoine commun. Les échanges avec les pays francophones et francophiles, de même qu'avec les États-Unis, seraient aussi multipliés.

12. Sans attendre l'aval du MAC, un colloque tenu en octobre 1976 à Sainte-Luce-sur-Mer, en banlieue de Rimouski, donne naissance au Conseil de la culture de l'Est du Québec. Issu de la volonté du milieu régional plutôt que d'une décision gouvernementale, ce premier conseil régional de la culture qui regroupe le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine sera aussitôt reconnu par le ministre L'Allier. D'autres régions emboîteront le pas au cours des mois qui suivront pour finalement englober l'ensemble des régions administratives du Québec.

La proximité avec notre grand voisin du Sud « nous amène souvent à porter des jugements péjoratifs parce que nous ne voyons finalement que les inconvénients de la civilisation américaine », souligne-t-on dans le Livre vert. Pourtant, d'ajouter Lallier, on trouve dans ce pays des foyers de conception et de création culturelles parmi les plus dynamiques au monde et « nous n'y avons que très rarement accès ».

Pour la coopération interprovinciale, il émet le souhait que le Québec développe davantage ses relations culturelles avec l'Ontario et les autres provinces où se trouvent d'importants groupes francophones. Sans toutefois faire allusion au rôle du gouvernement fédéral, il précise que la stratégie consisterait à sensibiliser les provinces anglophones à leur rôle de protection des minorités francophones afin de coordonner un front commun rappelant celui que le Québec avait réussi à organiser dans le dossier conflictuel des communications avec Ottawa. (p. 188-190)

Le théâtre

L'insatisfaction du milieu du théâtre à l'égard de l'action du ministère avait déjà été analysée par le rapport Miville-Deschênes (1974) ; une série de recommandations avaient été soumises dont l'augmentation de l'enveloppe budgétaire dans ce secteur, l'amélioration des salles de théâtre bien équipées, la reconnaissance du jeune théâtre, le développement d'un répertoire québécois et l'encouragement du théâtre en région¹³. Y était noté également un clivage entre les grandes troupes bien établies qui bénéficiaient d'importantes subventions et le jeune théâtre contestataire.

Sur certains points, le diagnostic du Livre vert diffère de celui du rapport Miville-Deschênes. On reconnaît en effet que l'aide du Québec à son théâtre a été jusqu'ici importante, quoiqu'orientée du côté de la

13. Romuald MIVILLE-DESCHÊNES, *Rapport final sur la situation du théâtre au Québec*, Québec, s.é., 1974, p. 171-177.

production plutôt que de la création et de la diffusion. Les équipements, par ailleurs, n'ont généralement pas été négligés, notamment la Place-des-Arts à Montréal, le Grand Théâtre à Québec ainsi que plusieurs salles polyvalentes dans le réseau scolaire. Cela dit, le Livre vert s'attarde davantage à la création au sein de métiers et de professions directement reliés au théâtre en proposant une aide administrée par le Conseil de la culture du Québec en fonction de plans d'action de deux ou trois ans.

La question de l'enseignement du théâtre, comme celui de la musique et de la danse, est jugée préoccupante ; mettre de l'ordre dans les conservatoires serait une priorité. Toutefois, la responsabilité, sous toutes ses formes, de l'enseignement artistique serait assumée par le ministère des Affaires culturelles qui en confierait la gestion au ministère de l'Éducation. Une collaboration avec le nouveau ministère du Tourisme, des Loisirs et des Parcs est également souhaitée dans le domaine des loisirs socioculturels, incluant le théâtre amateur que le ministère veut continuer à soutenir. (p. 115-122)

La musique, l'art lyrique et la chanson

Une situation trouble existe dans le secteur de la musique où « il n'y a unanimité sur à peu près rien ». Là comme ailleurs, une politique de nationalisme culturel est réclamée et vise particulièrement l'Orchestre symphonique de Montréal qui n'offrirait pas de débouchés aux musiciens formés dans les conservatoires du Québec, préférant l'engagement d'étrangers pour des raisons de prestige. Si rien ne change, poursuit l'auteur du Livre vert, il faudra songer à la création d'un second orchestre.

La situation de l'enseignement musical fait aussi l'objet d'une sévère critique. Selon L'Allier, la multiplication des conservatoires à travers le Québec ne semble pas favoriser la qualité de l'enseignement ; sans compter que les ressources mises à leur disposition pour la formation de musiciens professionnels n'ont jamais suffi à permettre

d'y travailler dans les meilleures conditions. Et que dire de la place « dérisoire » faite à l'éducation artistique dans le réseau public d'enseignement? Il faudrait à cet égard, peut-on lire, dépoussiérer le rapport Rioux¹⁴ et l'adapter pour favoriser l'éducation culturelle, en général, et pour établir des liens entre les conservatoires et le marché du travail dans le cas des musiciens professionnels.

La chanson québécoise n'est pas en reste. Considérée comme une industrie culturelle à soutenir pour des raisons identitaires, elle fait l'objet d'un projet politique. Il y est question de création, de droits d'auteurs, du marché québécois et du marché extérieur, de stratégie de promotion, de pratiques de gestion, d'organisation de festivals et de spectacles, sans oublier la valorisation de la relève. (p. 122-130)

Les arts visuels et l'artisanat

Au moment de la création du ministère de l'Éducation, en 1964, l'enseignement des beaux-arts passe sous sa responsabilité. Comme rien n'indique que l'enseignement s'est amélioré douze ans plus tard, le Livre vert prévoit donc une rencontre entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Éducation pour aborder la question. Pour éviter les choix arbitraires et choisir les meilleures œuvres, on aurait recours à des jurys indépendants du Ministère, dont le mandat serait renouvelé chaque année. La création d'une banque québécoise d'œuvres d'art est aussi proposée à l'instar de celle mise en place par le gouvernement fédéral. Elle contribuerait à faire connaître les artistes québécois et à diffuser leurs œuvres hors des musées. Cette banque d'œuvre d'art verra finalement le jour en 1979.

Parmi les autres propositions contenues dans le Livre vert, mentionnons la volonté d'intégrer les galeries d'art commerciales à une

14. QUÉBEC, *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts*, Québec, Éditeur officiel, 1969, 4 vols.

politique de diffusion culturelle, à l'image de ce qui se fait pour les librairies. Les galeries sont encouragées à se regrouper en association et à collaborer à la publication d'un répertoire annuel détaillé les concernant. (p. 138-141)

Les problèmes inhérents à l'artisanat et aux métiers d'art sont aussi abordés. Après avoir déploré que le travail manuel qu'on associe aux pratiques artisanales soit supprimé des programmes scolaires, L'Allier examine l'opportunité de mettre sur pied une école des arts et métiers traditionnels en voie de disparition dans le contexte industriel actuel. Il propose un travail d'inventaire en amont, une valorisation des porteurs de traditions, ainsi qu'une politique de diffusion de l'artisanat indissociable d'une stratégie de commercialisation. En ce sens, le ministère des Affaires culturelles devrait être proactif auprès du ministère du Tourisme, des Loisirs et des Parcs et du ministère de l'Industrie et du Commerce. La Centrale d'artisanat située à Montréal pourrait, de son côté, revoir son mode de gestion, quitte à le compléter par un réseau distinct de points de vente à travers le Québec. (p. 150-157)

Les lettres et le livre

Le caractère fragile de l'industrie du livre québécois, compte tenu de l'exiguïté du marché, n'échappe pas au diagnostic de L'Allier, d'autant que l'aide à la création littéraire et à l'édition proposée par le ministère des Affaires culturelles n'a guère évolué depuis 1971 et que la politique en ce domaine manque de cohérence, voire de coordination avec le ministère de l'Éducation. Une véritable politique du livre devrait donc inclure une politique de la lecture pour les jeunes et pour le grand public et non pas se limiter à son volet industriel. Dans la même veine, il faudrait confier au futur Conseil de la culture l'aide financière à la création littéraire québécoise, particulièrement en ce qui concerne le roman, l'écriture dramatique et la littérature pour la jeunesse.

La protection des droits d'auteurs, les subventions directes aux éditeurs, l'absence d'un programme de soutien aux revues et périodiques québécois, ainsi que la difficile question de la diffusion du livre québécois en France et à l'étranger sont autant de problèmes soulevés qui demandent une réflexion approfondie afin d'en arriver à une politique du livre cohérente. Quant au réseau des librairies agréées instauré par le gouvernement québécois, son succès y est reconnu, bien que l'application de cette politique ait eu un effet pervers, car elle en fait porter le poids aux commissions scolaires et aux bibliothèques publiques, principaux acheteurs de livres. Ces institutions doivent en effet ajouter 10 à 15 % de frais supplémentaires à leurs budgets d'acquisition de livres déjà modestes. L'idée d'une centrale d'achat de livres, déjà proposée par le rapport Bouchard de 1963 pour diminuer les coûts, est à nouveau envisagée comme solution à ce problème. (p. 157-163)

La Bibliothèque nationale du Québec, les Archives nationales et les bibliothèques publiques

Dans son Livre vert, L'Allier souhaite que la Bibliothèque nationale du Québec exerce un véritable leadership au sein du milieu des bibliothèques publiques et de la bibliothéconomie, tant pour la conservation que pour la diffusion. Il constate que la Bibliothèque étouffe sous les contraintes administratives et que le conservateur en chef est soumis aux mêmes contrôles que la plus petite bibliothèque administrative du gouvernement. Pour résoudre le problème, le Livre vert propose que l'institution bénéficie d'une structure décisionnelle s'inspirant de celle de Radio-Québec et qu'elle ait à sa tête une véritable direction. Le diagnostic est le même en ce qui concerne le manque d'autonomie administrative des Archives nationales. Pour mettre fin à la querelle de clocher qui mine les relations entre les deux institutions pourtant considérées comme complémentaires, celles-ci devraient,

selon lui, relever d'une même autorité à créer : la Commission de la Bibliothèque et des Archives nationales. (p. 171-179)

Tant pour la Bibliothèque nationale que pour les Archives nationales, une augmentation des budgets et des mesures destinées à résoudre le manque criant d'espaces est réitérée. Il faudra néanmoins attendre 1979 pour que les Archives nationales aménagent leur siège social au pavillon Casault, sur le campus de l'Université Laval à Sainte-Foy, après avoir passé plusieurs décennies au Musée du Québec. Quant à la Bibliothèque nationale, elle disposera à Montréal de locaux plus vastes, rue Holt, mais plus tardivement, soit en 1997. Suivra la construction de la Grande Bibliothèque, ouverte au public en 2005.

Les bibliothèques publiques font également partie du diagnostic, étant donné l'important retard du réseau québécois par rapport à celui de l'Ontario et le faible intérêt des municipalités pour ces infrastructures, eu égard aux autres priorités identifiées par les contribuables. Dans les faits, le ministère ne défraie que 10 % des coûts de construction d'une bibliothèque municipale et 30 % de ses frais de fonctionnement. Dans une perspective plus large, L'Allier affirme qu'il faut redéfinir les objectifs de la bibliothèque, laquelle doit cesser d'être un simple lieu de conservation et de prêt de livres. Elle doit désormais devenir un lieu de culture polyvalente et de diffusion culturelle.

Tout en insistant sur la nécessité de développer une politique de la lecture, principalement auprès des jeunes, le Livre vert ajoute qu'il importe de clarifier les objectifs distincts poursuivis par les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires. Quant aux bibliothèques centrales de prêt destinées aux municipalités de moins de 5000 habitants, le Livre vert reconnaît explicitement leur succès tout en souhaitant voir leur nombre passer de quatre à dix dans les trois années suivantes. (p. 163-171)

Le patrimoine

La Commission des biens culturels, cet organisme consultatif qui, depuis 1972, conseille le ministre des Affaires culturelles dans les dossiers de préservation et de reconnaissance du patrimoine, ne dispose ni des pouvoirs ni des ressources nécessaires pour faire son travail. Pour y remédier, L'Allier propose de la transformer en une Régie du patrimoine qui aurait un statut « quasi judiciaire » pour rendre des décisions sans appel, à l'exemple de la Régie des services publics dans le domaine des communications. Cette Régie disposerait de l'expertise nécessaire pour prendre des décisions éclairées et serait indépendante du ministère, tout en collaborant avec lui. De plus, des commissions régionales des biens culturels seraient créées dans chacune des dix régions administratives pour œuvrer à titre consultatif auprès de la nouvelle Régie, dédiée à la défense des dossiers régionaux. (p. 101)

Les biens culturels qui sont la propriété du gouvernement du Québec seraient, de leur côté, soustraits de la responsabilité du ministère et confiés à une Société de gestion des biens culturels immobiliers qui aurait le statut et l'indépendance d'une société d'État. On pourrait lui adjoindre deux filiales pour le territoire des villes de Montréal et de Québec. (p. 104) Le ministère des Affaires culturelles demeurerait, en somme, responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des grandes politiques d'orientation en matière de patrimoine ; il conserverait en outre la responsabilité du dépistage, du repérage et de l'inventaire des biens culturels. (p. 105)

Les autres considérations liées à la gestion du patrimoine, tels les critères de reconnaissance et de classement, les aires de protection, les permis, les incitatifs fiscaux, sont examinées dans le détail. (p. 106-110) Quant à la participation de la population au processus de patrimonialisation, elle est aussi évoquée en termes assez généraux ; on reconnaît tout de même son rôle d'éveilleur via les sociétés d'histoire et les comités de sauvegarde. Pour la protection et la valorisation, la création d'une Maison du patrimoine est envisagée dans les

arrondissements historiques les plus importants ; celle-ci regrouperait les services et les conseillers au bénéfice des propriétaires. (p. 111)

Dans l'ensemble, les propositions du Livre vert concernant le patrimoine prévoient une lourde structuration de nature bureaucratique allant de l'État vers la population, soit du haut vers le bas. La participation citoyenne, il va sans dire, demeure limitée et le rôle des municipalités, pourtant incontournable, n'est guère défini.

Les grands musées et les musées régionaux

Le diagnostic du Livre vert sur les musées est particulièrement sévère. Il n'y aurait « jamais eu au Québec de politique cohérente en regard du développement et de la mise en valeur des musées ». Certes, le Musée des beaux-arts de Montréal est considéré comme le plus grand musée québécois, mais une association plus étroite avec le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain lui serait, soutient-on, bénéfique. Ces deux musées d'État n'auraient pas l'envergure de musées nationaux dignes de ce nom, faute de moyens pour atteindre leurs objectifs ; il y a là une situation des plus frustrantes quand on la compare avec celle des grands musées soutenus par le gouvernement fédéral. Il est donc proposé, pour les années à venir, que la priorité du ministère pour ces deux musées s'oriente vers un élargissement de la diffusion et de l'accessibilité, sans pour autant que soient négligés les besoins en matière d'acquisition, de conservation et de restauration.

En matière de régionalisation, on peut affirmer que L'Allier voit grand et cela se transpose dans son Livre vert. Il suggère, en effet, de doter chaque ville importante d'un musée public dont la collection serait d'intérêt national comme un Musée d'arts et traditions populaires (qui existe depuis à Trois-Rivières), un Musée consacré à un peintre québécois connu, ou encore une série de musées thématiques concernant les sciences et la technologie, l'océanographie ou les sciences naturelles.

Il a à l'esprit le développement d'un réseau public de musées régionaux-nationaux, mais il passe sous silence le programme des musées privés accrédités et subventionnés déjà en place et mis en œuvre par le ministère depuis 1974, sauf pour laisser entendre que l'éparpillement de l'aide risque de conduire à « l'anémie générale ».

Dans ses perspectives d'avenir, une future politique muséale devrait modifier les structures actuelles jugées inadéquates et inadaptées. Il est proposé d'octroyer aux musées d'État un statut administratif autonome afin que les directeurs aient une meilleure marge de manœuvre. Le réseau serait alors chapeauté par une Commission des musées du Québec qui ferait office de conseil d'administration, en plus d'assurer la coordination entre la politique des musées d'État et celle des musées privés. « Il resterait au ministère de s'assurer de l'efficacité d'une telle politique. » (p. 141-146)

La régionalisation de l'activité culturelle

Bien qu'il considère la « région » comme base de la politique du développement culturel au Québec, l'auteur du Livre vert ne présente pas une problématique d'ensemble à cet égard, même s'il observe qu'une nouvelle génération d'acteurs culturels régionaux, hors de Montréal et Québec, avait commencé à structurer son action et à se faire entendre au milieu des années 1970¹⁵. Quoi qu'il en soit, l'approche territoriale du Livre vert se retrouve en mode transversal dans la plupart des thématiques sectorielles tels la musique, le théâtre, les bibliothèques publiques et le patrimoine. Elle est aussi présente au sein des nouvelles structures proposées comme le Conseil de la culture du Québec, la Société de gestion des biens culturels, la Régie du patrimoine et la Commission des musées du Québec.

15. F. HARVEY et Andrée FORTIN [dir.], *La nouvelle culture régionale*, Québec, Éditions de l'IQRC, 1995, 255 p.

Certaines questions en lien avec la régionalisation retiennent néanmoins l'attention. Quatre régions sont visées pour une action prioritaire : tout d'abord l'Outaouais, en raison de la menace de son intégration à un projet de district fédéral avec Ottawa, puis le Nord-Ouest québécois et la Côte-Nord, deux régions considérées comme culturellement défavorisées à cause de leur éloignement des grands centres et de leur population dispersée. Quant à la grande région de Montréal, elle devrait faire l'objet d'un traitement spécifique d'ordre sectoriel plutôt que territorial, compte tenu de la diversité et la dynamique culturelles de sa population. (p. 185-188)

Les industries culturelles

Le Livre vert reconnaît d'emblée l'importance des industries culturelles tout en admettant qu'il y ait un défi à relever pour faire valoir leur importance auprès des milieux gouvernementaux qui les considèrent comme non essentielles. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, sur ce point, aurait toujours eu des politiques conservatrices axées sur le secteur secondaire sans « se préoccuper vraiment des industries dites de services, encore moins des industries culturelles » (p. 147). Afin de leur accorder toute l'importance qu'elles méritent, L'Allier opte pour un plan A qui consiste à confier à une équipe d'intervention du ministère des Affaires culturelles le soin de s'intégrer au sein des structures de la Société de développement industriel sous la responsabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce, afin de permettre aux industries culturelles d'être admissibles à un financement. En cas d'échec de cette stratégie, il opterait pour un plan B en créant une société d'initiatives culturelles. (p. 147-150)

Éducation, culture et communications

Les relations entre culture et éducation posent toujours problème. On y lit, reconnaît-on dans le Livre vert, qu'« il suffit de relire le rapport Rioux pour constater que déjà, il y a dix ans, on indiquait la voie » à suivre. Il conviendrait, somme toute, de reprendre le dialogue avec le ministère de l'Éducation pour réactiver le rapport Rioux et l'adapter au contexte actuel¹⁶.

En abordant le monde des communications, L'Allier convient que la radio, la télévision, la câblodistribution, le cinéma et l'audiovisuel constituent les principaux supports de la culture de masse. Ces médias peuvent tout autant favoriser l'épanouissement culturel d'une collectivité que la rendre perméable aux messages plus forts et plus puissants venant de l'extérieur. Or, sans la protection et le développement de la création et de l'expression culturelle, une politique des communications ne deviendrait qu'une « simple politique de l'équipement ». On reconnaît bien là les positions de Jean-Paul L'Allier alors qu'il était ministre des Communications¹⁷. Fort de son expérience en ce domaine, il propose de faire de Radio-Québec un partenaire privilégié du ministère des Affaires culturelles, « qu'il s'agisse de favoriser la diffusion de l'histoire québécoise, de faire connaître le Québec ou de participer à l'éducation en vue de l'amélioration de la qualité de vie. » (p. 184-185)

L'environnement culturel

Une politique culturelle qui se limiterait aux secteurs « traditionnels » serait incomplète si elle ne tenait pas compte de l'environnement quotidien. Cet environnement est-il en phase avec ce qui caractérise la culture québécoise ou s'agit-il de modèles transposés de l'extérieur ?

16. QUÉBEC, *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts*, op. cit.

17. QUÉBEC, *Pour une politique québécoise des communications. Document de travail*, ministère des Communications, mai 1971; QUÉBEC, *Le Québec, maître d'œuvre de la politique des communications sur son territoire*, 1973.

À cet égard, on retrouve dans le Livre vert l'idée que le ministère des Affaires culturelles devrait jouer un rôle actif dans la promotion d'un design québécois, d'une architecture domestique qui respecte « nos façons de vivre » et d'un affichage public mieux réglementé. De la même façon, le ministère devrait se préoccuper de promouvoir le loisir culturel au sein du ministère du Tourisme et du ministère des Communications, toujours dans le but d'améliorer la qualité de vie. (p. 179-184)

Un Institut d'histoire et de civilisation du Québec

Reprenant à son compte le projet de créer un Institut du Québec, projet formulé précédemment dans le Livre blanc de Pierre Laporte en 1965, L'Allier explore, de son côté, la possibilité de créer un Institut d'histoire et de civilisation du Québec. Sans en faire une recommandation formelle, il suggère d'en confier la faisabilité à un comité d'étude. Cela dit, il esquisse quelques lignes de force ainsi que l'orientation de son mandat, principalement axé sur l'histoire du Québec¹⁸. (p. 216-220) Ce projet d'un institut sera réactivé dans le Livre blanc sur la culture du ministre Camille Laurin en 1978 pour finalement donner naissance à l'Institut québécois de recherche sur la culture l'année suivante.

* * *

Jean-Paul L'Allier, on le constate, s'est donné comme projet de faire de la résolution de problème, selon une stratégie qu'il a privilégiée et qui met l'accent sur les mécanismes de fonctionnement plutôt que sur de grands concepts. De ce fait – et même si sa démarche se voulait inscrite dans une perspective d'évolution de la politique culturelle –, il a davantage axé son diagnostic sur « l'état » du ministère des Affaires culturelles. Tous les blocages observés ont été étudiés en fonction,

18. Tout indique que L'Allier souhaitait confier la direction de ce futur institut à Guy Frégault, l'historien.

précisément, de la résolution de problème. D'une façon générale, L'Allier considère qu'il faut séparer les fonctions liées à la définition et à l'ajustement des politiques culturelles qui relèveraient du Ministère, des fonctions de gestion des ressources disponibles qui, elles, seraient confiées au Conseil de la culture du Québec et à différents organismes sectoriels.

On trouve, bien sûr, dans les textes des divers auteurs qui ont été reproduits au début du Livre vert, des concepts ou prises de position de principe, mais ceux-ci n'ont pas été intégrés et approfondis dans l'orientation générale du Livre vert. Tels sont les problèmes liés à la culture de masse, soulignés par le Tribunal de la culture, la notion de développement culturel, mise de l'avant par Frégault, ou encore le rapport entre l'éducation et la culture. De la même façon, la culture populaire comme élément constitutif d'une politique culturelle aurait pu faire l'objet d'un diagnostic plus précis. Certes, certains de ces éléments de réflexion apparaissent dans le document, mais sans le concept fort qui aurait pu structurer l'ensemble. Il faut néanmoins reconnaître que la notion d'identité rattachée à une forme de nationalisme culturel est affirmée.

Fidèle à l'esprit des années 1970, le Livre vert témoigne d'un État interventionniste dans différents secteurs y compris en culture. L'idée de l'État accompagnateur viendra plus tard lorsque les milieux culturels urbains, régionaux et locaux seront invités à prendre le relais. Le Livre vert aura eu le mérite de favoriser l'élaboration des politiques sectorielles et de déblayer le terrain pour les institutions publiques qui verront le jour au cours des années 1980 et 1990. Ainsi, l'autonomie administrative qui y est proposée pour la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et les musées nationaux est aujourd'hui considérée comme allant de soi. Quant au Conseil de la culture du Québec, tel que proposé, il préfigure le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), institué en 1994.

Lors de la présentation du document au conseil des ministres en mai 1976, Robert Bourassa n'avait posé qu'une seule question à L'Allier : « Ça va coûter combien¹⁹? » Voilà en clair l'illustration du problème récurrent que rencontre le ministère des Affaires culturelles, lequel, au cours de ses quinze années d'existence, avait toujours été sous-financé et marginalisé par rapport aux priorités définies par l'État québécois.

19. J.-P. L'ALLIER, *Le relais. Mémoires inachevés*, op. cit., p. 192.

Résumé / Abstract

Fernand Harvey (membre émérite) : Le gouvernement de Robert Bourassa et la culture, 1970-1976 (2^e partie) : Le Livre vert de Jean-Paul L'Allier
 [Robert Bourassa's Government and Culture, 1970-1976. Part 2: The Livre vert (Green Book) by Jean-Paul L'Allier]

Le Livre vert sur la culture a été rédigé par le ministre Jean-Paul L'Allier au cours de l'année qui a précédé les élections générales du 15 novembre 1976. Le document comprend trois parties. La première regroupe divers textes issus du milieu politique et du milieu culturel qui légitiment la démarche du Livre vert. La seconde pose un diagnostic sur l'état d'une quinzaine de secteurs culturels en lien avec l'action du Ministère. Quant à la troisième partie, elle s'affiche en mode solution en proposant une réorganisation structurelle du ministère des Affaires culturelles et des organismes qui lui sont rattachés. Parmi les recommandations, L'Allier propose d'octroyer une autonomie administrative aux grandes institutions culturelles publiques. Fidèle à l'esprit des années 1970, le Livre vert témoigne d'un État interventionniste dans le domaine culturel.

Mots clés : politique – culture – gouvernement – Québec – Jean-Paul L'Allier – Robert Bourassa

*

The *Livre vert* (Green Paper) on Culture was drafted by Minister Jean-Paul L'Allier during the year preceding the general elections of November 15, 1976. The document consists of three parts. The first brings together previous texts from the political and cultural circles that legitimize the approach of the Green Paper. The second diagnoses the state of fifteen cultural sectors in connection with the action of the Department. As for the third part, it appears as a problem-solving approach by proposing a structural reorganization of the Department of Cultural Affairs and the organizations attached to it. Among the recommendations, L'Allier proposes to grant administrative autonomy to major public cultural institutions. True to the spirit of the 1970s, the Green Paper bears witness to an interventionist state in the cultural field.

Key Words : politics – culture – government – Québec – Jean-Paul L'Allier – Robert Bourassa